



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2008

IN-1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre y), et 36B de la loi sur l'administration des communes,

arrête:

Article unique. – Déclare valide l'initiative «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI».

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Anne Moratti Jung

Le Président:

Thierry Piguët